

Règlement du challenge départemental de cross 2015/2016

Eveil Athlétique à Minimes

- **Article 1**

Le présent challenge a pour but de promouvoir et de récompenser la pratique du cross country chez les jeunes. Sont notamment encouragés l'assiduité, l'esprit sportif, l'endurance et le fair play.

- **Article 2**

Les épreuves du challenge du Gers sont au nombre de 4, organisées par les 4 clubs du Gers affiliés à la F.F.A. : Auch (ACA), L'Isle Jourdain (Splach Athlé), Condom (SAC) et Mirande (AFC).

- **Article 3**

Peuvent concourir pour le challenge tous les athlètes licenciés FFA de la saison en cours, nés entre le 01/01/2001 et le 31/10/2009.

- **Article 4 : spécificité du Kid Cross**

Les enfants ne courent plus en distance mais en durée pendant 6 minutes dans le cadre d'une animation ludique de découverte du cross.

Ce n'est pas un relais. Tous les enfants courent en même temps, chacun à son allure, sur une boucle de 150 à 200 m.

Il ne comportera pas de classement individuel.

Une équipe devra être composée de 5 enfants pour représenter son école d'athlé. Si une équipe est incomplète, l'organisation pourra créer des équipes jumelées.

Avant le départ, chaque équipe se placera sur sa base accompagnée de 2 juges qui compteront le nombre de tours réalisés en 6'. Au signal, les enfants tourneront autour du circuit pendant 6' avec pour consigne de déposer à chaque tour effectué un bouchon dans la corbeille de leur base et d'en reprendre un pour le tour suivant.

A la fin de la course, chaque juge comptabilisera les tours effectués (nombre de bouchons dans la corbeille) et le divisera par le nombre d'enfants dans l'équipe.

En cas d'ex-aequo, l'équipe la plus nombreuse sera placée devant. Les enfants recevront les récompenses rapidement.

- **Article 5 : récompenses**

Chaque athlète de EA à Poussin recevra une récompense à la fin de chaque course.

Chez les Eveil Athlé, un classement par équipe sera effectué à la fin de chaque course, mais il n'y aura pas de classement sur les 4 cross, individuel ou par équipe.

A l'issue du challenge, les athlètes seront récompensés chez les poussins par sexe et par année de naissance. Le premier de chaque année se verra attribuer le titre de champion du challenge départemental de cross et recevra une coupe. Le second et le troisième seront également récompensés.

De Benjamin à Minime, les trois premiers de chaque catégorie se verront attribuer une récompense.

- **Article 6 : classement du challenge**

Les points attribués à chaque épreuve tiennent compte du nombre de participants du cross disputé, selon la règle suivante :

Nombre de points attribués = $101 - (K * Place)$

avec $K = (100 / \text{Nombre de participants})$ (par année et sexe)

Un exemple pour une course comportant 5 filles et 9 garçons :

1ère fille : 81 points ($101 - 20$)

2ème fille : 61 points ($101 - 40$)

1er garçon : 89.89 points (101 - 11.11)

2ème garçon : 78,78 points (101 - 22.22)

- **Article 7: dates des rencontres**

14 novembre : cross de Mirande (base de loisirs)

29 novembre : cross de l'Isle Jourdain (stade de foot)

20 décembre : cross de Condom (stade de rugby)

10 janvier : cross départemental à Auch (parc du Conseil Départemental)

- **Article 8**

Les organisateurs se réservent le droit, pour des raisons climatiques, sportives ou autres, de modifier l'horaire des courses, d'en regrouper le départ. L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils sont tenus de se présenter et de se renseigner aux horaires indiquant le départ de la première course.

- **Article 9**

Le Comité Départemental d'Athlétisme du Gers est l'organisateur de ce challenge. Il s'assure de son impartialité et de ses valeurs éducatives. Il s'assure également que les recommandations en matière de distance et de pédagogie sont conformes aux préconisations de la commission régionale des jeunes.